

COMMUNIQUÉ DE PRESSE:

Les syndicats du métal dénoncent les effets de l'Accord de Pâques sur les travailleurs du Métal et poursuivront la lutte contre la casse sociale.

La pension anticipée deviendra inaccessible

Les travailleurs dans nos secteurs commencent à travailler très jeune et exercent un métier lourd. En raison de la pénibilité de nos métiers, la santé des travailleurs du Métal est mise à rude épreuve et le gouvernement Arizona supprime les RCC.

La nouvelle mesure consiste à pouvoir partir à la pension anticipée à partir de l'âge de 60 ans après 42 ans de travail effectif. Cette mesure ne concerne que 3% des hommes et 1% des femmes... En effet, pour en bénéficier, il faut comptabiliser 234 jours de travail effectif (soit environ 75% du temps). Les périodes de maladie, de chômage, ... ne seront pas prises en compte. Si un travailleur a la malchance d'être malade pendant une longue durée au cours d'une année donnée, il devra travailler un an de plus. Même chose s'il a été en chômage temporaire, alors que celui-ci a même été obligatoire à un moment pendant la crise sanitaire.

Le malus pension

Les travailleurs percevront une pension moins élevée s'ils partent avant l'âge légal de 67 ans. Les travailleurs du Métal ne sont pas en capacité physique et mentale de travailler jusqu'à 67 ans. Ils vont donc écopier d'un malus pension. Si vous ne pouvez pas justifier 35 années de travail d'au moins 156 jours de travail effectif (50%) et 7020 jours effectivement prestés, vous écoperez d'une perte de revenu de pension. Ici non plus, les périodes de maladie et de chômage temporaire ne sont pas assimilées. Et comme si cela ne suffisait pas, les travailleurs en crédit-temps fin de carrière subiront une perte financière supplémentaire, en raison de la limitation de l'assimilation.

La flexibilité portée au maximum

Dans le secteur de la métallurgie, il est déjà possible de travailler 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Dans différentes entreprises, on travaille jour et nuit grâce à des CCT qui l'autorisent. Or ceci n'est pas encore suffisant pour le gouvernement, qui voudrait que les travailleurs puissent prêter 'volontairement' davantage d'heures supplémentaires jusqu'à travailler 6 jours par semaine, et ce sans supplément. Ces heures seraient peut-être prestées 'volontairement', mais quand même sous l'autorité de l'employeur. Difficile de justifier cela. Les heures supplémentaires ça se négocie et ça se paye.

Et rien, rien, rien pour le pouvoir d'achat ...

Le gouvernement Arizona a décidé que la loi sur la norme salariale resterait en vigueur. Cela signifie que les salaires bruts ne peuvent pas augmenter, avec toutes les conséquences négatives que cela implique pour le financement de la sécurité sociale. De cette manière, le gouvernement crée lui-même un cercle vicieux négatif. L'Accord de Pâques prévoit plusieurs sauts d'index et le gouvernement prévoit de revoir le système d'indexation automatique pour la fin de l'année 2026. Dans le même temps, les entreprises bénéficieront de 1,5 milliard de réductions de cotisations supplémentaires.

Les syndicats sectoriels FGTB Métal, ACV-CSC METEA et MWB plaident pour des négociations salariales libres dans leurs secteurs.

**Les Métallos sont durement impactés par les mesures que le gouvernement a prises à travers l'Accord de Pâques. Face à cette casse sociale, nous resterons unis et ferons entendre notre voix !
Le 29 avril, la FGTB Métal, la CSC et la MWB organisent des actions régionales contre l'accord de coalition de l'Arizona, parce que les travailleurs méritent justice.**

